

PV CA du 27-02-2021

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SAMEDI 27.02.2021

Présents : A.-M. HABETS, F. WINAND, M. FORGET, R. GRUSELIN, L. HAAGER, J.-L. MASSART, D. ROMAIN, X. SMAL, B. VALENTIN, G. BURTON

Excusée : S. LAURENT

1. PANDEMIE.

a) Le dernier CA en présentiel date du 15.10.2020. Aussi, il était temps de se réunir à nouveau pour analyser les perspectives de reprise d'activités au niveau de la province. Malheureusement, suite aux dernières décisions prises par les autorités, nous pouvons affirmer que la saison 2020/2021 est bien terminée. Rien ne pourra encore être envisagé lorsque le feu passera au vert, même pas la coupe provinciale que nous avons pensé lancer.

b) Dès-à-présent, mettons toute notre force dans le lancement de la saison 2021-2022 en partant des démarches administratives habituelles du début de saison, inscription des équipes pour le 15.04, affiliations, etc... .

c) A l'heure actuelle, il n'y a pas de nouveau protocole. Donc, celui du 01.02.2021 est toujours d'actualité.

2. TECHNIQUE.

a) Pour l'instant, dans la province, il y a 25 jeunes de – de 13 ans, dont 5 auront leur anniversaire prochainement. La commission technique est donc prête à les accueillir dès le 14 mars prochain, de 10.00 à 12.00 hrs dans les installations de Martelange. Et ces entraînements auraient lieu 2 fois par mois.

b) Néanmoins, la responsable technique demande qu'une R.C. couvrant tous les risques doit être souscrite avant de démarrer.

c) Egalement, comme une assurance couvrant les risques individuels n'est liée qu'à l'affiliation à la FVWB, le CA envisage différentes solutions pour que les jeunes joueurs non affiliés puissent également être couverts. Et il s'oriente sur une assurance groupe qu'une compagnie propose. Il faudrait, pour garantir leur couverture que, lors de chaque entraînement, une liste des participants soit mise à disposition de l'assureur.

d) La responsable technique souhaite également faire des affiches ainsi que des flyers destinés aux écoles, ceci dans le but d'essayer d'attirer des jeunes à la pratique du volley.

e) Comme stipulé dans les protocoles, les joueurs composant une bulle de 10 se retrouveront lors de chaque entraînement et ils seront entraînés par les mêmes entraîneurs.

f) Les contacts ont déjà été pris avec BDK et, si c'est possible, le stage en Espagne se déroulera du 28.07 au 05.08.2021 et ce, pour les catégories 10-12 ans avec un minimum de 8 participants, et les 12-18 ans.

3. TRESORERIE.

a) Le trésorier présente le bilan au 31.12.2020, celui destiné aux impôts.

b) Comme l'a dit notre trésorier, on ne doit rien à personne et personne ne nous doit quelque chose, car la participation au stage ADEPS a été remboursé et l'ADEPS a remboursé l'acompte versé.

c) Et il n'y a pas eu de facture établie à l'attention des clubs.

4. LOISIRS.

- a) Même si durant une petite période, les salles de sport étaient ouvertes au GDL, aucun match n'y a été organisé.
- b) Aucun frais de participation au championnat n'a été demandé aux clubs.
- c) Même si les matchs pouvaient être organisés en avril prochain, il n'est pas prévu de reprendre la compétition.

5. STATUTS ET REGLEMENTS.

- a) Comme ce point est susceptible de prendre beaucoup de temps, le CA a d'abord abordé le divers.
- b) Néanmoins, les modifications aux statuts présentés par le CA de la FVWB ne sont que des mises en conformité avec le nouveau règlement des codes des sociétés, le CA décide de l'approuver.
- c) Pour les propositions de modification au R. O. I., les représentants de la province à l'AG se retrouveront le 11 mars prochain pour les analyser.
- d) Les représentants de la province à l'AG de la FVWB du 27.03.2021 seront : M. FORGET, L. HAAGER, A.-M. HABETS, R. GRUSELIN, B. VALENTIN et G. BURTON.

6. DIVERS.

- a) Le rapport du CA du 15.10.2020 est approuvé.
- b) Si un assouplissement des mesures était décidé, il sera possible d'organiser des matchs de beach-volley.
- c) Le secrétaire annonce qu'il n'y a plus rien à attendre quant à la dette du club d'Erezee. C'est alors que 3 membres s'interrogent sur la déclaration en faillite du club et du PV final du curateur quant à l'impossibilité de recevoir le montant dû ou au moins un pourcentage. Le secrétaire n'ayant pas reçu ce document pense que la faillite n'est pas encore liquidée. Mais ils insistent pour qu'un PV final fasse partie des documents justifiant la perte définitive de la dette. Un des membres se demande si la responsabilité des fondateurs ne pourrait pas même être engagée. Dans cette discussion, le président et le secrétaire qui ont introduit le dossier auprès de la compagnie d'assurance et qui ont suivi le dossier se sentent accusés de négligence et le font savoir.
- d) Le secrétaire rappelle que le poste de président du comité juridique de 1ère instance (ex commission des réclamations) est vacante depuis la démission de Bob DUMONT dont les nouvelles fonctions au sein de la commission technique de la FVWB est incompatible avec son rôle de président. Un appel à candidature pour son remplacement devra donc être lancé, même si un candidat s'est déjà fait connaître.
- e) Les statuts de l'ACVBL devront, tout comme ceux de la FVWB, devront faire l'objet d'une mise en conformité. Le CA se penchera sur ceux-ci de manière à ce qu'ils soient en ordre avant l'échéance de 2024.
- f) Le responsable « Loisirs » annonce qu'une nouvelle équipe s'inscrira au prochain championnat, Florenville.